

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 10 juin 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire suppléant Danny BOUCHARD

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Danny BOUCHARD, Madame Cindy VIGNOLA, Monsieur Daniel BERGERON et Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Danny BOUCHARD.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière et directrice générale adjointe, était aussi présente.

Étaient absents : le Maire Martin ST-LAURENT ainsi que Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1. RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 PÉRIODE DE QUESTIONS
2. RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER
4. RÉSOLUTION DE LA VILLE DE FERMONT POUR L'ADOPTION DE
 L'ENTENTE DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE
5. RÉSOLUTION MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
 MANDATAIRE REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUIT
 D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029
6. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉCOMPTE #5 DE DEXTER
 QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ
7. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE BÉTON
 PROVINCIAL POUR L'ACHAT DE 20 BASES DE LAMPADAIRE
8. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN
 POUR LE SKATEPARK DE FERMONT
9. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE RPF LTEE POUR
 LE PROJET D'ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES
10. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN
 FINANCIER AUX ATHLÈTES DE FERMONT
11. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN
 FINANCIER POUR L'ORGANISATION DE SOIRÉES DE DÉPART À LA
 RETRAITE
12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉPART À LA RETRAITE DE
 MONSIEUR RENAUD FORTIN

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN MANDAT À GAGNÉ FISCALITÉ INC. POUR LA RÉCLAMATION ET L'ADMINISTRATION DES TAXES DE VENTE
14. RÉSOLUTION POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PAR STANTEC POUR LE PROJET DE PAVILLON EXTÉRIEUR AU PARC DU RUISSEAU
15. PROTOCOLE D'ENTENTE CONJOINTE POUR DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN
16. AUTORISATION POUR LE PAVAGE DE 5 ENTRÉES RÉSIDENTIELLES À DEXTER QUÉBEC
17. VARIA – RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES CONTRATS AVEC DES PARAMEDICS REMPLAÇANTS POUR LA VILLE DE FERMONT
18. RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE.

R24-06-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout d'une résolution au varia de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-06-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 et des séances extraordinaires tenues les 15 mai, 28 mai et 4 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R24-06-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 mai 2024, au montant de 2 105 009,73 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-06-04

**RÉSOLUTION DE LA VILLE DE FERMONT POUR L'ADOPTION DE
L'ENTENTE DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE**

Considérant que la Ville de Fermont reconnaît l'importance de définir clairement les conditions de travail pour le personnel cadre afin de promouvoir un environnement de travail équitable et productif ;

Considérant que l'entente de travail couvrira la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont adopte officiellement l'entente de travail établie pour le personnel cadre couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028.

QUE le maire, monsieur Martin ST-LAURENT, et le directeur général, monsieur Claude GAGNÉ soit autorisés à signer l'entente de travail en représentation de la Ville de Fermont.

QUE le maire, monsieur Martin ST-LAURENT, soit également autorisé à modifier et à signer l'entente du personnel cadre des échelons 1 et 2 afin de la conformer aux conditions de l'entente de travail du personnel cadre nouvellement adoptée.

ADOPTÉE

R24-06-05

**RÉSOLUTION MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC MANDATAIRE REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN
DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-
2029**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Fermont souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPOND

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

QUE la Ville de Fermont autorise le maire Martin St-Laurent ou le directeur général monsieur Claude Gagné à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

QUE le conseiller Marco OUELLET se retire des discussions.

ADOPTÉE

R24-06-06

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉCOMPTE #5 DE DEXTER QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ

CONSIDÉRANT la facture reçue contenant les détails du décompte #5 de Dexter pour la construction de la Rue du Quartz, pour un montant total de 42 313,59 \$ (plus taxes) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avancer dans les travaux de construction de la Rue du Quartz pour garantir la progression du projet dans les délais convenus ;

CONSIDÉRANT que le montant indiqué dans le décompte #5 est en accord avec les travaux réalisés jusqu'à présent, selon les termes du contrat ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPOND

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le décompte #5 de Dexter pour la construction de la Rue du Quartz, d'un montant total de 42 313,59 \$ (plus taxes), soit accepté;

QUE le service des finances soit autorisé à procéder au paiement du montant spécifié à Dexter, conformément aux termes du contrat.

ADOPTÉE

R24-06-07

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE BÉTON PROVINCIAL POUR L'ACHAT DE 20 BASES DE LAMPADAIRE

CONSIDÉRANT la demande de prix envoyée à trois fournisseurs pour l'achat de 20 bases de lampadaire ;

CONSIDÉRANT que Béton Provincial est le seul fournisseur à avoir soumis une offre pour cette demande ;

CONSIDÉRANT que l'offre soumise par Béton Provincial pour un montant total de 37 660 \$ taxes en sus est raisonnable et conforme aux besoins de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Béton Provincial pour l'achat de 20 bases de lampadaire, pour un montant total de 37 660 \$ taxes en sus, soit acceptée;

QUE le service des finances soit autorisé à procéder au paiement du montant spécifié à Béton Provincial pour l'achat des bases de lampadaire.

ADOPTÉE

R24-06-08

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN
POUR LE SKATEPARK DE FERMONT**

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper le skatepark de Fermont avec du mobilier urbain adéquat pour répondre aux besoins des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été envoyée à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Morelli Mobilier Urbain a proposé une offre pour fournir le mobilier urbain nécessaire au skatepark ;

CONSIDÉRANT que l'offre de Morelli Mobilier Urbain, pour un montant de 29 800 \$ pour la fourniture du mobilier et 3950 \$ pour la livraison, taxes en sus, est en accord avec les spécifications requises ;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer les installations récréatives de la Ville pour le bien-être des résidents ;

CONSIDÉRANT que l'Association des jeunes de Fermont offre une contribution financière de 2000 \$ pour l'achat du mobilier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont soit autorisée à procéder à l'achat de mobilier urbain pour le skatepark auprès de l'entreprise Morelli Mobilier Urbain, pour un montant total de 32 250 \$, taxes en sus.

QUE le service des finances soit chargé de traiter le paiement à l'entreprise Morelli Mobilier Urbain pour cet achat.

ADOPTÉE

R24-06-09

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE RPF LTÉE
POUR LE PROJET D'ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES**

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, il a été prévu de faire l'achat de deux génératrices pour les sites de la Station Duchesneau et du Garage municipal de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec SEAO;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise RPF LTÉE, pour un montant de 201 942,23 \$ taxes en sus pour la génératrice 125 KW et de 397 014, 26 \$ taxes en sus pour la génératrice 400 KW, est conforme aux spécifications du projet;

CONSIDÉRANT le projet est nécessaire pour garantir la disponibilité de génératrices fiables dans les installations essentielles de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la soumission de l'entreprise RPF LTÉE pour le projet d'installation de deux génératrices aux sites de la Station Duchesneau et du Garage municipal soit accepté, pour les montants de 201 942,23 \$ et de 397 014,26 \$ taxes en sus.

QUE le service des finances soit autorisé à procéder au paiement à l'entreprise RPF LTÉE conformément aux termes de la soumission acceptée.

ADOPTÉE

R24-06-10

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ATHLÈTES DE FERMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont aspire à encourager et à soutenir les jeunes athlètes résidant sur son territoire pour les aider à participer à des compétitions sportives de différents niveaux ;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à promouvoir l'excellence sportive et à encourager la persévérance des jeunes dans leurs disciplines sportives ;

CONSIDÉRANT les critères d'éligibilité établis, les montants octroyés en fonction du niveau de compétition, la procédure de demande ainsi que l'engagement requis de la part des athlètes bénéficiaires ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique de Soutien Financier aux Athlètes de Fermont, telle que présentée;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de la date de son adoption par le conseil municipal;

QUE la directrice du service des loisirs et de la culture soit désignée pour recevoir et traiter les demandes reçues, en garantissant leur conformité ;

QUE la trésorière soit habilitée à effectuer les paiements des sommes dues aux athlètes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-06-11

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ORGANISATION DE SOIRÉES DE DÉPART À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont reconnaît l'importance de reconnaître et d'honorer les employés éligibles à la retraite pour leur dévouement et leurs années de service ;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à offrir un soutien financier pour l'organisation de soirées de départ à la retraite, incluant un montant pour un cadeau de départ et les frais de l'événement;

CONSIDÉRANT les critères d'éligibilité établis, les montants octroyés pour l'organisation des soirées de départ à la retraite, ainsi que la procédure de demande et l'utilisation des fonds ;

CONSIDÉRANT l'importance de garantir une transition vers la retraite empreinte de reconnaissance et de célébration pour les employés de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ par conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique de Soutien financier pour l'organisation de soirées de départ à la retraite, telle que présentée;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de la date de son adoption par le conseil municipal.

QUE la conseillère en ressources humaines soit désignée pour recevoir et traiter les demandes reçues, en garantissant leur conformité ;

QUE la trésorière soit habilitée à effectuer les paiements des sommes dues.

ADOPTÉE

R24-06-12

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR RENAUD FORTIN

CONSIDÉRANT que Monsieur Renaud FORTIN, employé à la Ville de Fermont, a informé officiellement la municipalité de sa décision de prendre sa retraite ;

CONSIDÉRANT que la lettre de prise de retraite de Monsieur FORTIN a été reçue par la Ville le 2 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fortin a exprimé son intention de prendre sa retraite à compter du 12 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'ACCEPTER le départ à la retraite de Monsieur Renaud FORTIN au sein de la Ville de Fermont avec effet au 12 septembre 2024;

QUE la Ville de Fermont exprime ses sincères remerciements à Monsieur FORTIN pour sa contribution et son dévouement tout au long de ses années de service;

QUE le service des ressources humaines soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transition harmonieuse et appropriée suite au départ à la retraite de Monsieur FORTIN.

ADOPTÉE

R24-06-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN MANDAT À GAGNÉ FISCALITÉ INC. POUR LA RÉCLAMATION ET L'ADMINISTRATION DES TAXES DE VENTE

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de Fermont de maximiser la réclamation et l'administration des taxes de vente payées ;

CONSIDÉRANT que Gagné Fiscalité Inc. a proposé un mandat visant à récupérer des montants additionnels de taxes payées ou payables par la Ville ;

CONSIDÉRANT que les honoraires relatifs à ce mandat seront établis en fonction d'un pourcentage des économies réalisées ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ PAR le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER un mandat à pourcentage à Gagné Fiscalité Inc. pour maximiser la réclamation et l'administration des taxes de vente payées par la Ville de Fermont, dans le but de récupérer des montants additionnels de taxes payées ou payables.

D'ÉTABLIR les honoraires relatifs à ce mandat en fonction du pourcentage convenu, calculé sur les économies réalisées par la Ville suite à la mise en place d'une méthode d'administration des taxes pour les réclamations futures.

DE CONVENIR que le pourcentage applicable sera de 30 % des économies réalisées par la Ville au cours des quatre prochaines années, à compter de la signature de la présente offre de service, et ce, au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

ADOPTÉE

R24-06-14

RÉSOLUTION POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PAR STANTEC POUR LE PROJET DE PAVILLON EXTÉRIEUR AU PARC DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT la proposition de construire un pavillon extérieur dans le parc du ruisseau de la Ville de Fermont ;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer une étude géotechnique préalable pour évaluer la stabilité du sol et garantir la sécurité et la durabilité de la structure proposée ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont été approchés et que Stantec a été sélectionné pour mener cette étude géotechnique ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que le forage des puits n'est pas considéré comme nécessaire par les deux firmes consultées, car la charge estimée pour le pavillon ne justifie pas une étude granulométrique approfondie ;

CONSIDÉRANT que le coût estimé pour l'étude géotechnique par Stantec s'élève à 7980 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont fournira la machinerie nécessaire pour le creusage des puits, si nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Stantec soit autorisé à procéder à une étude géotechnique pour le projet de pavillon extérieur du parc du ruisseau de la Ville de Fermont, au montant de 7 980 \$, taxes en sus.

QUE la Ville de Fermont fournisse la machinerie nécessaire pour le creusage des puits, si cela s'avère nécessaire pour l'étude géotechnique;

QUE la trésorière soit habilitée à effectuer les paiements des sommes dues.

ADOPTÉE

R24-06-15

PROTOCOLE D'ENTENTE CONJOINTE POUR DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

CONSIDÉRANT le projet d'entente conjointe de développement, de construction et d'opération de parcs éoliens dans la MRC de Caniapiscau;

CONSIDÉRANT le partenariat à conclure entre la MRC de Caniapiscau, la Ville de Fermont, Innu Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam (« ITUM ») et Tugliq Énergie S.A.R.F.;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique 2024 -2031 de la Ville de Fermont comporte l'objectif de « développer un parc éolien avec nos partenaires innus » comme projet de diversification économique local et régional;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ PAR le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le projet d'entente conjointe de développement, de construction et d'opération de parcs éoliens dans la MRC de Caniapiscau;

DE MANDATER monsieur Martin ST-LAURENT, maire et monsieur Claude GAGNÉ, directeur général à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-06-16

**AUTORISATION POUR LE PAVAGE DE 5 ENTRÉES RÉSIDENTIELLES À
DEXTER QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a reçu des soumissions pour le pavage de 5 entrées résidentielles;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont postulé pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse et conforme a été déposée par l'entrepreneur Dexter Québec au montant de 35 500 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la deuxième soumission a été déposée par Pavco au montant de 150 000 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ PAR le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le pavage de 5 entrées résidentielles à Dexter Québec, au montant de 35 500 \$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires pour ce projet soient pris à même le budget approprié;

QUE le directeur des services techniques monsieur Olivier BOUCHARD soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

VARIA

R24-06-17

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES CONTRATS AVEC DES PARAMÉDICS
REMPLAÇANTS POUR LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a besoin de services paramédics remplaçants pour assurer une couverture adéquate pendant certaines périodes;

CONSIDÉRANT que les périodes nécessitant une couverture sont du 27 juin au 4 juillet et du 29 août au 11 septembre;

CONSIDÉRANT les propositions reçues et évaluées pour ces services de la BTAQ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ PAR le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la Ville de Fermont à conclure un contrat de service de paramédics remplaçants avec la BTAQ pour Meggan LARRIVÉE pour une période de 80 heures, couvrant la période du 27 juin au 4 juillet, pour un montant de 3914,09 \$ taxes en sus.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER la Ville de Fermont à conclure un contrat de service de paramédics remplaçants avec la BTAQ pour Rafaël CÔTÉ pour une période de 200 heures, couvrant la période du 29 août au 11 septembre, pour un montant de 9784 \$ taxes en sus.

QUE les fonds nécessaires à ces contrats soient prélevés du budget approprié de la Ville de Fermont.

QUE le directeur général ou la conseillère en ressources humaines soient autorisés à signer les contrats avec BTAQ et avec Meggan LARRIVÉE et Rafaël CÔTÉ, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

R24-06-18

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h37.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE